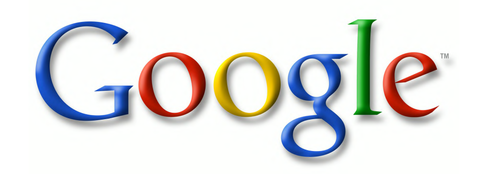
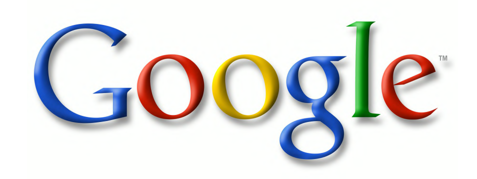





A. Lat. a.
1460

par Adry.

(v. Phaedr. ed. Schwab. 1806. vol. I, p. 583.)

EXAMEN

DES NOUVELLES FABLES

DE PHÈDRE.

SE TROUVE

Chez Ant. Aug. Renouard, rue Saint-André-des-Arcs, n°. 55.

EXAMEN

DES NOUVELLES FABLES

DE PHÈDRE,

QUI ONT ÉTÉ TROUVÉES
DANS LE MANUSCRIT DE PÉROTTO,
ET DONT IL Y A DÉJA EU HUIT ÉDITIONS,
CINQ A NAPLES, ET TROIS A PARIS.

DOUTES

SUR LEUR AUTHENTICITÉ.

A. E.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE D'A. ÉGRON.
M. DCCC. XII.

EXAMEN
DES NOUVELLES FABLES
DE PHÈDRE.

On trouvera à la fin de l'Ouvrage toutes les leçons du manuscrit et les conjectures de M. Cassitto, tirées de sa troisième édition et de ses *Emendationes novissimæ*. Le texte de M. Jannelli a été suivi dans l'édition de M. Renouard, qu'il sera aisé de se procurer. Nous marquerons par une * celles des leçons de M. Cassitto qui nous ont paru préférables aux leçons de M. Jannelli.

DANS un des volumes du *Magasin Encyclopédique* de l'an VI (vers 1798), nous donnâmes d'assez grands détails sur les quatre manuscrits de Phèdre ; celui de Pithou, celui de Reims, le fragment de Pierre Daniel, et le manuscrit de Pérotto. En parlant de ce dernier, j'ajoutois : « Il faut espérer que ce manuscrit

1

tombera un jour entre les mains de gens semblables à Pierre Pithou : le premier manuscrit de Phèdre, dit fort joliment Rigault, étoit cette perle cachée dans du fumier : *Reperit verò illud Gallus ac Minervius pullus, tantique pretii cupidus, diligentissimè detersum splendori publico reddidit, et, verbo dicam, perierat Phædrus, nisi periisset.* Ce détail sur le manuscrit de Pérotto nous a paru nécessaire, pour mettre sur la voie ceux qui seroient à portée d'aller à sa découverte. »

Cette espèce de vœu que je formois alors, vient d'être rempli par la découverte que l'on vient de faire à Naples de ce même manuscrit de Pérotto. Cette découverte, faite en 1808, a donné lieu à une dispute très-vive entre MM. Cassitto et Jannelli qui, les premiers, ont publié trente-deux nouvelles fables de Phèdre qui se trouvent dans le manuscrit, avec

trente-deux fables anciennes du même fabuliste, trente-six fables d'Avienus, et quelques poésies de Pérotto. Nous ne parlerons ici que des nouvelles fables, dont il y a déjà eu huit éditions au moins, cinq à Naples, et trois à Paris, et nous nous contenterons de proposer, sur leur authenticité, quelques doutes que nous soumettons à la décision des savans.

1°. Pérotto dit lui-même que son Recueil, ou *Epitome*, renferme des Fables d'Esope, de Phèdre et d'Avienus :

> Non sunt hi mei, quos putas, versiculi;
> Sed AEsopi sunt, Avieni et Phædri.

Que veut dire Pérotto par *Fables d'Esope?* Sans doute il n'entend pas des *Fables Ésopiques*, ou Apologues; car les fables de Phèdre et celles d'Avienus sont aussi des *Fables Ésopiques*; et si

Pérotto l'eut entendu de cette manière, il eût dit :

AEsopiæ sunt, Phædri nempè et Avieni,

ou quelque chose d'équivalent. Il distingue donc les fables d'Esope des fables de Phèdre èt de celles d'Avienus. Mais quel est cet Ésope ? Il est certain que, parmi les fables du prétendu *Romulus*, dont on trouve jusqu'à trente-sept dans Vincent de Beauvais qui vivoit sous saint Louis, et qu'on appelle aussi *Fabulæ Antiquæ*, il y en a cinq ou six et même davantage, qui se trouvent parmi les nouvelles fables. Or, dans sa dédicace à son fils *Tyberinus*, qui paroît aussi un nom supposé, ce Romulus, quel qu'il soit, attribue à Ésope toutes les fables de son Recueil, qui est divisé en quatre livres. Il n'est donc pas impossible que, par *Fables d'Ésope*, Pérotto ait entendu ces fables de Romulus, dont le Recueil

pouvoit être, dans l'origine, plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui. Ce qui me porteroit à le croire, c'est que dans plusieurs éditions on a mis à la suite des fables de Romulus des fables qui étoient dispersées dans différens manuscrits, ce qui leur a fait donner le nom de *Fabulæ extravagantes.* Il est vrai que, parmi les fables de Romulus, il y en a quelques-unes qui sont tirées de Phèdre; mais peut-on en conclure que tout le Recueil de Romulus n'est autre chose que Phèdre mis en mauvaise prose? On y trouve la fable de Ménénius Agrippa, celle d'Horace, des deux Rats, la fable du Lion guéri par un homme, qu'Aulugelle rapporte d'après Apion, témoin oculaire, etc. Mais ce qui passe toute croyance, c'est que, parmi les fables ajoutées aux quatre livres de Romulus, et qu'on attribue aussi à Ésope, il y en a de si absurdes et de si extravagantes, qu'elles

n'ont pu être composées que dans les siècles de l'ignorance la plus profonde. La quatorzième peut servir d'échantillon. Il s'agit d'un Renard qui vient prier le Loup d'être parrain de son fils *Benedictulus*, etc., etc. Qu'on ne dise point que, parmi les fables de Phèdre tant anciennes que nouvelles, il s'en trouve dont le sujet est historique et emprunté de l'histoire romaine, et que par conséquent Ésope ne peut en être l'auteur. Il est aisé de répondre que l'on ne donne aux fables de Romulus le nom de *Fables d'Ésope*, que parce que Romulus et Vincent de Beauvais lui-même, leur donnent ce nom : de plus, il y a dans ces fables de Romulus quelques fables qui sont les mêmes que celles où l'on prétend que Phèdre a voulu désigner Tibère, Séjan, etc. Si cela est vrai, il n'est pas surprenant que l'on trouve dans les nouvelles fables des sujets tels

que l'histoire de Pompée, de la Matrone, etc.

2°. Est-il bien vrai que le style des nouvelles fables ait toute l'élégance de celui de Phèdre? Ceux-mêmes qui les attribuent à Phèdre conviennent qu'elles sont inférieures aux anciennes. M. Heyne va plus loin. Après avoir fait quelque éloge de Cassitto, qui avoit donné la premièro édition, il ajoute : *De ipso autem fortunæ munere* (Cassitto regardoit comme une bonne fortune la découverte qu'il avoit faite des nouvelles fables), *ita statuo, profectum quidem illud esse ab aliquo viro docto ex superioribus ætatibus, Phædri quidem æmulo, ingenio tamen et sermonis castitate, proprietate et elegantiâ multùm inferiore, fabulæ quoque Æsopiæ non satis perspectam habente indolem. Vel sic tamen dignum fragmentum esse arbitror quod inter ce-*

teram fabularum farraginem aliquo loco sit habendum. Il l'exhorte néanmoins à donner le commentaire qu'il promet, et dont on retirera, dit-il, beaucoup plus d'utilité que de l'ouvrage même, si on en juge de bonne foi et sans partialité. *Haud dubiè enim tuis ex copiis doctrinæ multò majores fructus capiemus quàm ex operis ipsius æstimatione ingenuè et candidè factá.* La lettre est datée de Gottingue, le jour des calendes de mai 1811. M. Cassitto, qui comprenoit bien de quelle force seroit l'autorité de M. Heyne, se hâta de lui répondre le 11 des calendes de juillet. Il représente à M. Heyne qu'il n'a peut-être porté un jugement aussi sévère, que parce qu'il n'a vu que sa première édition, qui est très-défectueuse, comme il en convient lui-même, et il le prie de vouloir bien lire sa troisième édition, et d'examiner l'affaire de nouveau. Il passe

condamnation sur la manière dont il a suppléé les lettres, les mots, et quelques vers mêmes qu'il est impossible, ou, du moins, très-difficile de lire dans le manuscrit. En un mot, il désire qu'on ne fasse aucune attention à son premier travail, et qu'on l'oublie entièrement : cette réponse de M. Cassitto a été répétée par un des éditeurs français. Mais il est difficile de croire que M. Heyne n'ait pas su distinguer les mots suppléés qui sont en italique, du reste de chaque fable, où le texte est conservé fidèlement. Il y a d'ailleurs des fables où il y a très-peu, je ne dis pas de mots, mais de lettres à suppléer. Or, M. Heyne, sans faire aucune distinction, enveloppe tout l'ouvrage dans une proscription générale. Ainsi, on en peut conclure qu'il ne reconnoît en aucune manière l'authenticité des nouvelles fables.

5°. On y trouve, il faut l'avouer, quelques expressions qui sont familières à Phèdre. Par exemple, Phèdre avoit déjà dit, fable *Lepus et Passer :*

Simili querelâ fata deploras tua.

et dans les nouvelles fables, la dix-huitième est terminée par ce vers :

Pari dolore fata deflesset sua.

On trouve encore, fable XX :

Ibi sorte tristi fata deflebo mea.

Mais, comme on dit, qui prouve trop ne prouve rien. N'est-ce pas comme un thème en trois façons, et même, à quelques mots près, une double répétition qu'on ne peut attribuer à Phèdre, qui, sans doute, ne s'est pas volé lui-même ?

Phèdre avoit dit dans la fable : *Simonides à Diis servatus :*

Ut est vulgatus ordo narratæ (*ou* patratæ) rei,

Omnes scierunt numinum præsentiam
Vati dedisse vitam, mercedis loco.

Dans les nouvelles fables, on lit, fable XV :

Quid esset actum postquam populo innotuit,
Omnes favorem comprobârunt cœlitum.

Si ce n'est pas la même expression, c'est du moins la même idée. Je pourrois citer d'autres vers des nouvelles fables qui paroissent calqués sur les fables déjà connues.

4°. MM. Cassitto et Jannelli s'étendent fort au long sur ce qu'ils appellent une preuve péremptoire. Ils cherchent à prouver que depuis Phèdre, jusqu'à Pérotto inclusivement, on ne trouve personne qui ait été capable de composer les nouvelles fables. Cette assertion est bien hasardée, pour ne rien dire de plus. Premièrement, combien d'écrivains, surtout dans les trois pre-

miers siècles, dont nous avons perdu les ouvrages, ou dont on retrouvera peut-être quelque jour les ouvrages que l'on croit perdus! Pendant quinze cents ans, on ne connoissoit même pas les fables de Phèdre; et, sans la découverte de François Pithou (qui envoya les fables de Phèdre à Pierre Pithou, son frère), on ignoreroit encore jusqu'au nom de ce fabuliste. En second lieu, pendant ces siècles d'ignorance, qu'il a plu à quelques personnes d'étendre libéralement jusqu'au quinzième siècle, et, ce qui paroît incroyable, jusqu'au siècle de Louis XIV, si on en croit quelques écrivains de nos jours, très-peu au fait de l'histoire littéraire, et dont les connoissances, comme on le voit, sont fort bornées, il y a eu très-certainement quelques poètes latins qui n'étoient pas sans mérite, et qui ne doivent pas être confondus avec cette mul-

titude d'auteurs sans génie, sans goût, sans esprit, et qui ne savoient faire autre chose que de mettre des pensées triviales dans un latin barbare; en un mot, de composer ce que M. Heyne a bien raison d'appeler *farraginem*. Mais pour remonter avant Pérotto, quelle pureté de style, quel feu poétique, quelles pensées sublimes ne trouve-t-on pas dans l'*Éloge de la ville de Gênes*, la *Description de la vie champêtre*, et le *Tableau de la Tyrannie*, par le célèbre Nicolas de Clémengis, mort en 1430, peut-être avant la naissance de Pérotto? Les poésies de celui-ci sont très-foibles; Philelphe nous a donné un Recueil de fables insipides, sans beautés, sans grâce, et dont l'expression ne vaut pas mieux que l'invention! Qu'cst-ce que cela prouve? Le siècle des Muret, des Buchanan, des Théodore de Bèze, des Passerat, etc. que dis-je! le siècle même des Bour-

bon, des Rapin, des Santeul, etc., n'ont-ils pas produit aussi des poètes très-médiocres, plus dignes des siècles d'ignorance, que des siècles où ils étoient nés ? Cela est arrivé de tout temps, et le siècle des Virgile et des Horace a eu aussi ses Bavius et ses Mevius. Ainsi, deux ou trois mauvais poètes qui ont déshonoré leur siècle, ne suffisent pas pour qu'on puisse affirmer que, dans ce même siècle, on ignoroit jusqu'aux règles de la versification. Si on se reporte aux trois premiers siècles de l'ère vulgaire, peut-on douter qu'il n'y ait eu alors plusieurs poètes très-capables de composer les nouvelles fables, en admettant même qu'elles aient tout le mérite que leur supposent les deux premiers éditeurs, ainsi que leurs amis, qui peut-être ont cru devoir répondre par un compliment à l'envoi qu'ils leur avoient fait d'un exemplaire de l'ou-

vrage. M. Heyne, comme nous l'avons vu, en a agi avec plus de franchise. Il n'est pas rare de voir des poètes, et en général des auteurs, consulter leurs amis, et leur écrire, ainsi que Phèdre :

Decerne quod religio, quod patitur fides :

mais la plupart ont soin d'ajouter avec notre fabuliste :

Sed gratulari me fac judicio tuo.

L'impartialité et la probité de M. Heyne l'ont engagé à ne faire attention qu'au premier de ces deux vers, et il est un peu à craindre qu'une trop grande facilité et une politesse portée un peu trop loin, n'aient inspiré aux amis des éditeurs de suivre le conseil que Phèdre donne dans le second vers. Il peut se faire aussi qu'ils aient été séduits dans un premier moment d'enthousiasme.

5°. Quant à l'invention, il est bon d'entrer dans quelques détails. La pre-

mière des nouvelles fables est réellement d'Ésope, quoiqu'il soit bien difficile d'en tirer une morale raisonnable. Je dis d'Ésope, et par là j'entends le Recueil de Planudes, ou plutôt le Recueil antérieur à Planudes de deux ou trois siècles, comme on peut le prouver par d'anciens manuscrits. Ce Recueil renferme un assez grand nombre de fables qui ne peuvent être d'Ésope. Le Pirée n'étoit point encore construit du temps d'Ésope, et cependant il en est fait mention dans une des fables qu'on lui attribue. Dans la seconde partie publiée en 1609, par Nevelet, on trouve plusieurs fables de Phèdre, etc. Il y en a deux entre autres dont la moralité est un verset de saint Paul. Le pendant de cet anachronisme assez singulier se trouve dans les nouvelles fables. Le *promythium*, en prose, de la fable XXIII, est:

Nil occultum esse quod non reveletur.

On trouve de même dans saint Luc, VIII, 17 :

« *Non est enim occultum, quod non* « *manifestetur* ».

On dira que Pérotto est l'auteur de ces sentences morales; cela peut être : mais pourquoi Burman, Gudius, Jannelli et autres, ont-ils mis en vers ïambiques plusieurs de ces moralités, qu'ils trouvoient soit dans l'*Epitome*, soit dans les *Fabulæ Antiquæ?* Jannelli propose, au lieu de *nil occultum*, etc., de mettre ces deux vers fort médiocres :

Noli arbitrari occultum peccatum fore;
Per se contrà prodibit seriùs ociùs.

Sûrement ni la prose, ni les vers, ne sont de Phèdre.

Le dernier vers de cette première fable, où l'on dit que le mot *partem* ne conserve dans le manuscrit que les deux premières lettres, sera toujours dur,

quel que soit l'ordre que l'on donne aux mots qui le composent.

Quam parvam quamvis partem impartiar tibi.

D'autres font changer de place les mots *parvam* et *partem*, et ils lisent *impertiar*, mais c'est toujours la même cacophonie.

La deuxième fable : *Arbitrio naturæ*, etc., n'est pas indigne de Phèdre, mais ce n'est point un apologue.

La troisième fable : *Mercurius et Mulieres*, est d'un ridicule complet. Qu'on en juge par ces vers :

Nares replevit humor, ut fieri solet.
Emungere igitur se volens, prendit manu
Traxitque ad terram nasi longitudinem.

Ces vers figureroient tout au plus dans le fameux conte de Perrault, qui est si

connu des enfans. D'ailleurs, quelle morale en peut-on tirer ?

La quatrième fable : *Prometheus et Dolus*, finit très-mal ; et, malgré tous leurs efforts, les deux éditeurs n'ont pu parvenir à donner quelque clarté aux derniers vers, et le traducteur français convient que le dernier surtout n'a aucun sens. La fable est dans Camerarius.

La fable sixième : *De significatione pœnarum Tartari*, est une des meilleures du nouveau Recueil. Je suis étonné que M. Jannelli ait lu :

Urnis scelestas Danaïdes portant aquas.

La leçon de Cassitto, *scelestæ*, me paroît préférable. J'observerai que les deux éditeurs ne s'accordent point sur le dernier vers. Cassitto propose *ne erraret rudis*, et Jannelli supprime le *ne*, ce qui fait un sens tout opposé. Je crois néanmoins

qu'ici c'est M. Jannelli qui a raison; mais alors l'idée me paroît empruntée de l'écriture : « J'ai parlé au peuple en paraboles, afin qu'il ne me comprît pas. »

La septième fable : *De oraculo Apollinis*, est très-belle, et sublime même. On désireroit seulement de la trouver en meilleure compagnie. Le vers

Delicta vindicate; castigate impios,

n'y est pas. M. Jannelli en donne une raison fort plaisante : « Ce vers n'est pas censé de Phèdre; c'est la sibylle qui parle, et il n'est pas surprenant qu'elle ne sache pas bien la quantité, etc. *Pythia autem veluti ex sacro more, non elegantes et elaboratos, sed inconditos, graviterque in metra peccantes versiculos fundebat.* » D'après ce beau raisonnement, il prétend que les vers qui précèdent sont aussi fort médiocres; je suis fâché de n'être pas de son avis.

La fable huitième : *Æsopus et Scriptor* n'est qu'une épigramme, et on trouve la même idée dans une des épigrammes de Rousseau.

La fable neuvième : *Pompeius Magnus et ejus Miles*, est un fait peu important, et il est d'ailleurs rendu ridicule par le trait :

Ille continuò exscreat
Sibi in sinistram, et sputum digitis disjicit :
Sic, imperator, oculi extillescant mei,
Si vidi, aut tetigi..

action burlesque, que par une espèce de turlupinade, on fait ensuite répéter à Pompée. Je remarquerai ici que l'auteur de la traduction françoise des fables nouvelles, se trompe, ainsi que plusieurs personnes, dans le sens qu'ils donnent au mot *Magnus*, que Sylla donna le premier à Pompée, à peine âgé de vingt-quatre ans, et qui étoit devenu comme son nom propre. On trouve quelque-

fois sur ses médailles, *Pompeius Magnus*; d'autres fois, *Cneius Magnus,* et enfin *Magnus* seulement. On en voit même un exemple dans les nouvelles fables : *Magnus stomachans*, etc., *assensit Magnus*. Dès lors ce mot *Magnus* ne peut se traduire en françois, et on le rendroit mal par le *grand Pompée,* ou *ce grand homme*. On pourroit tout au plus mettre *Pompée le Grand*, ce qu'on ne pourroit pas toujours faire. Il seroit plus simple de ne mettre que *Pompée*. Plutarque dit, qu'avant Sylla, l'armée entière avoit déjà donné à Pompée le nom de *Magnus* que les Romains n'avoient encore donné qu'à Valère et à Fabius, et qu'ils ne conférèrent à personne depuis Pompée. Il devoit ajouter qu'on avoit donné aux premiers le nom de *Maximus,* et que ce nom passa même à leur postérité.

La fable dixième : *Juno, Venus et*

Gallina, est bien contraire à un des objets que Phèdre dit s'être proposés dans ses fables :

> Et quòd prudenti vitam consilio monet,

et ce n'est pas la seule qui pèche contre la morale.

La douzième fable : *Philosophus et Victor gymnicus*, est moins une fable qu'une réflexion très-sensée et sentimentale, comme on dit aujourd'hui.

Dans la fable treizième : *Asinus ad lyram*, la réflexion morale ne devoit pas être faite par l'âne lui-même, et dès lors, la morale :

> Sic sæpè ingenia calamitate intercidunt,

n'a pas un rapport bien clair avec la fable.

La fable quatorzième : *Mulier vidua et Miles*, est un conte plutôt qu'une fable. Elle est bien écrite, le récit néanmoins

n'approche pas du récit de Pétrone. Il est évident même que ce n'en est qu'une imitation libre et abrégée, et ce n'est pas sans raison que MM. Cassitto et Jannelli font tous leurs efforts pour prouver que Pétrone est plus ancien que Phèdre ou que du moins il étoit son contemporain. Je ne crois pas qu'ils aient persuadé personne.

Par le mot *locum*, Jannelli entend *sepulchrum*. Ce n'est pas là le sens; et le traducteur françois a fort bien traduit par : ainsi la gloire fut changée en opprobre (ou l'opprobre prit la place de etc.). Le même Jannelli entend par : *per aliquot annos*, comme s'il y avoit *aliquot abhinc annis*, depuis quelques années, et c'est un des argumens dont il se sert pour fixer l'âge de Pétrone. Le traducteur françois a mieux entendu : qu'elle avoit aimé pendant plusieurs années.

La fable seizième : *Æsopus et Domina* est très-obscure, et elle est fort mal racontée.

Dans le dernier vers de la fable dix-septième : *Gallus lecticâ à Felibus vectus,* on ne sait trop ce que signifie : *et fecit partes facinoris;* l'expression est au moins fort bizarre.

La fable dix-neuvième : *Servus profugus et Æsopus,* contient une excellente morale, assez mal expliquée cependant dans le *promythium* en prose; mais le récit n'en est pas bien élégant, et ce vers :

Has propter caussas, et quas longum est promere,

ressemble un peu au dispositif d'un arrêt, qui finit toujours par :

« *A ces causes, et autres à ce nous* « *mouvant,* etc. »

La fable vingt-unième : *Ursus esuriens*, n'offre aucun intérêt, et ce n'est qu'un trait d'histoire naturelle, vrai ou faux : on pourroit dire la même chose de la fable du Castor et de celle du Lézard.

Quelle moralité retirer de la fable vingt-deuxième : *Viator et Corvus?* et si on lit avec Jannelli :

Et perdidisset tempus aliquot millium,

en parlant d'un homme qui n'a pas fait un pas, l'expression est un peu singulière. J'aimerois mieux, avec Cassitto, lire *aliquod* avec un point, et remplacer *millium* par *illico* qui commenceroit très-bien la phrase suivante.

Dans la fable vingt-troisième : *Pastor et Capella*, on retrouve la brièveté et l'élégance de Phèdre.

La fable vingt-sixième : *Servus et Dominus* est inintelligible, et un des éditeurs françois qui l'a omise, dit avec raison : *quam inficetam et Phœdro parùm dignam nemo est qui non judicet.*

La fable vingt-septième : *Lepus et Bubulcus* est une fable très-connue d'Esope, et on la trouve dans les *Fabulæ antiquæ* sous le titre de *Lupus et Bubulcus.* Peut-être le mot *lepus* est-il une faute de copiste, dans le manuscrit de Pérotto. La fable est très-belle.

La fable trentième : *Papilio et Vespa*, si vantée par M. Cassitto, a été aussi rejetée par le même éditeur. La raison qu'il en donne, est très-vraie, c'est qu'elle est presque effacée dans le manuscrit, et qu'elle a été fort mal rétablie par l'éditeur italien. Cette réflexion, au reste, ne peut regarder que les quatre premiers

vers. Les suivans, au nombre de sept, se lisent très-bien dans le manuscrit, à quelques lettres près, et ils n'en valent pas mieux, ni pour le style, ni pour la pensée. Le dernier vers :

Non qui fuerimus, sed qui nunc simus, vide,

est comme la contre-partie de l'ancien vers de Phèdre :

Quod fuimus laudas, jam damnas quod sumus.
(ou plutôt *laudasti*)

et selon d'autres :
Quod non sumus.

La fable trente-unième. *Terraneola et Vulpes* est très-obscure. Les trois derniers vers surtout, sont dignes de Lycophron :

Respondit contra : Tu quidem benè prædicas;
Non sum tamen propiùs tibi; sed sum sub dio:
Quin sequor, et sic vitam tibi committo meam.

Voilà une partie de ces fables qu'on nous

donne comme toutes étant de Phèdre. M. Jannelli qui les défend envers et contre tous, nous menace d'une dissertation, dans laquelle il prouvera que Phèdre est bien au-dessus de la Fontaine ; que c'est l'amour de la patrie qui égare les François, lorsqu'ils en jugent autrement : *sed eos patriæ amor transversos agit cum eum* (La Fontaine) *Phædro omninò et absolutè proponunt. Id equidem statueram pluribus persequi ; sed cum verbo tantummodò fabulatorem suum præstare adfirmaverint, non verò ostenderint, haud fuisset opportunus animadversionibus nostris locus. Ubi tamen aliquis ex eis rectam comparationem inter fabellas unâ à Phædro, et Fontaine* (sic) *conscriptas instituens has præstare planè contenderit ; nos contra ostendere conabimur in his ipsis fabellis Fontaine* (sic) *omninò esse Phædro minorem.* » Cette dissertation seroit cu-

rieuse. Tout ce que pourroient dire de plus raisonnable ceux qui ne seroient pas en état de sentir la supériorité de La Fontaine, ce seroit de convenir que les deux fabulistes ont un mérite d'un genre différent, et que par des qualités qui ne sont pas les mêmes, ils sont parvenus tous deux à obtenir le premier rang parmi les fabulistes. Vers 1733, on agita dans une séance particulière de l'Académie françoise, la question si rebattue du rang que l'on doit assigner à Corneille et à Racine, entre les poètes dramatiques. Après avoir entendu tous les dits et contredits, l'auditoire commençoit à se lasser, lorsque le président termina la dispute et la séance par une plaisanterie : « Vous avouerez, Messieurs, que le peuple a beaucoup mieux résolu le problème par la fameuse chanson : Jean danse mieux que Pierre; Pierre danse mieux que Jean; ils dansent bien tous

deux. » L'application parut d'autant plus juste que Corneille s'appeloit Pierre, et que Jean étoit le nom de Racine. (*Tiré d'une lettre manuscrite du temps.*)

Nous nous bornons à ces fables, notre dessein n'étant pas d'examiner ici la totalité des trente-deux fables, ou plutôt des trente fables, puisqu'il y en a deux qui ne sont que des épilogues, l'un de deux vers, l'autre de trois.

6°. M. Heyne avoit objecté que l'auteur des nouvelles fables ne connoissoit pas bien le caractère des fables Esopiques. La réponse de M. Cassitto est peu satisfaisante. Il convient que, parmi les nouvelles fables, il y en a six ou huit, qui ne sont pas des apologues à proprement parler; mais on en trouve aussi de semblables, ajoute-t-il, dans les anciennes fables de Phèdre; et il donne pour exemple deux fables du quatrième livre,

la sixième et la quatorzième. Comme les fables de Phèdre ne sont pas numérotées de même dans les différentes éditions, il est difficile de dire de quelles fables il entend parler. Peut-être s'agit-il de la fable *Æsopus interpres testamenti*, et de la fable : *Canum legati ad Jovem*; mais certainement la première ne dépare point un recueil de fables, et d'ailleurs, qu'est-ce qu'une ou deux fables sur 90, que l'on trouve parmi les anciennes, tandis que les nouvelles, qui ne sont réellement qu'au nombre de trente, en contiennent six ou huit et même davantage, qui ne sont point des fables Esopiques? Aussi M. Cassitto est-il obligé de dire : *Damus ergo, ultròque fatemur, severiores Æsopeii generis leges à Phœdro in hoc auctuario fuisse neglectas*. Il est vrai qu'il ajoute : *dum vicissim tamen concedatur, libertate non minori in aliis omnibus fuisse usum.*

Ces mots *libertate non minori*, ne sont point exacts, comme nous venons de le faire voir.

7°. Les éditeurs françois ont répété les raisons sur lesquelles MM. Cassitto et Jannelli s'appuient pour assurer que les nouvelles fables sont de Phèdre. Ils ne font qu'indiquer ces raisons en peu de lignes, et il est aisé de voir qu'ils ne sont ici qu'historiens, pour ainsi dire, et qu'ils n'ont pas examiné à fond la question. J'en appelle donc à eux-mêmes, et je ne doute pas, que s'ils veulent prendre la peine de relire avec attention les nouvelles fables, ils ne changent d'avis, ou du moins, qu'il ne s'élève dans leur esprit une partie des difficultés et des doutes que nous venons d'exposer. Voici le jugement que l'un d'entre eux porte sur les nouvelles fables:

Antiquis impares quidem, at verè

phædrianas, ut metrum, argumenta, notaque hominis in scribendo elegantia, planè demonstrant. Il est certain que les nouvelles fables sont, comme les anciennes, en vers ïambiques, et il n'y a point de difficulté là dessus; mais plusieurs sujets des nouvelles fables ne sont pas de la même nature que la presque totalité des anciennes; et, quant au style et à l'élégance, cela demandoit quelque discussion.

8°. Ainsi, que penser des nouvelles fables? Qu'on les examine attentivement, il n'y en a que douze, à ce qu'il m'a paru, qui soient de véritables apologues. Peut-être en trouveroit-on encore deux ou trois autres, mais qui sont fort obscures. Si on me demande ce que je pense, j'avouerai que je trouve une si grande différence entre cinq ou six fables, récits ou moralités (comme on voudra les appeler) de cette collection,

et presque toutes les autres fables, que je ne puis croire que l'auteur de ces dernières ait été capable de composer les cinq ou six dont je veux parler. Il me semble, en un mot, reconnoître deux mains, s'il n'y en a pas davantage. Pérotto auroit-il tiré les nouvelles fables de différens manuscrits et de différens auteurs, dont il ignoroit le nom ? Je le répète, il ne dit nulle part que les nouvelles fables soient de Phèdre; il n'en nomme point l'auteur ou les auteurs. Mais doit-on attribuer à Phèdre celles qui ont quelque mérite ? Je ne vois point de preuves bien solides, ni pour ni contre. Si on pouvoit fixer exactement le temps où Pétrone a vécu, on seroit peut-être fondé à en tirer une induction pour admettre ou pour rejeter les nouvelles fables, mais ce ne seroit point une preuve complète. M. Cassitto, dans l'embarras où il étoit, a trouvé plus simple de tran-

cher le nœud. Selon lui, Pétrone n'a jamais existé, et le véritable auteur du *Satyricon* est Canius Rufus, chevalier romain, ami de Martial, et qui s'est amusé à faire une amplification en prose, de l'histoire en vers de la Matrone, laquelle est de Phèdre selon Cassitto, qui s'appuie sur le vers de Martial, où celui-ci dit en parlant de Canius Rufus :

An æmulatur improbi jocos Phædri.

M. Cassitto ne s'arrête pas en si beau chemin, et d'après une imagination encore plus singulière, Phèdre n'est plus Phèdre, ou du moins il n'est que le masque qu'a pris le véritable auteur des fables, *Julius Polybius*, affranchi de l'empereur Claude; et comme il n'y a rien qu'on n'appuie sur des raisons bonnes ou mauvaises, il cite Sénèque qui, dans la Consolation à ce même Polybe, l'engage, pour faire diversion à sa douleur,

à composer *Æsopeos logos, intentatum Romanis ingeniis opus*, passage qui a donné lieu à différentes explications, très-peu satisfaisantes pour la plupart.

Nota. 1°. Nous publierons incessamment l'histoire de toutes les disputes qui se sont élevées au sujet de Phèdre et de ses manuscrits; et, dans un autre ouvrage, nous donnerons toutes les variantes des quatre manuscrits de Phèdre, savoir : 1°. du manuscrit de M. Pithou qui est encore entre les mains de M. le Pelletier de Rozambo. Nous les tirerons ou du manuscrit même, ou des notes manuscrites de M. Rigault, écrites en 1599 et que nous avons sous les yeux; 2°. du manuscrit de Reims, qui a été brûlé dans l'incendie de la bibliothèque de St. Remi de Reims; mais Dom Vincent, bibliothécaire de cette abbaye, en avoit reporté exactement toutes les va-

riantes sur un exemplaire de Phèdre qui se trouve à la Bibliothèque impériale, et nous en avons une copie ; 3°. du fragment de Phèdre que possédoit Pierre Daniel, et qui passa depuis à Paul Pétau, ensuite à Christine, reine de Suède, enfin à la bibliothèque du Vatican, d'où il a peut-être été apporté à Paris. Ce fragment ne contenoit que les deux derniers tiers du premier livre, et Rigault nous en a conservé les variantes; 4°. du manuscrit de Pérotto, dont les leçons nous seront fournies par les deux éditions de M. Jannelli.

2°. Pour mieux juger des réflexions que nous venons de faire, il seroit bon d'avoir quelqu'une des éditions des nouvelles fables. Nous croyons faire plaisir au lecteur en donnant ici une liste de toutes les éditions de ces fables.

1°. Jul. Phædri Fabularum liber no-

vus, è m^s. cod. Perottino regiæ bibliothecæ nunc primùm edit. J. A. Cassittus. Editio L. exemplarium.

Neapoli 1808, excudebat Dominus Sangiacomo, præsidum veniâ, in-8°. de 23 pages sans l'épître : *lectori benevolo Franciscus M. Avellinius*, et sans l'*index*.

2°. Seconde édition de Cassitto. Je ne l'ai pas vue, mais si l'on en croit M. Avellino, qui assure qu'elle étoit sous presse à la fin de 1808, elle doit être du commencement de 1809. Cependant Jannelli prétend qu'elle ne parut qu'en 1811 ; peut-être l'a-t-il confondue avec la troisième. Cette seconde édition fut tirée à cent exemplaires. Il paroît qu'il n'y a que le texte des fables.

3.° Troisième édition de Cassitto.

Jul. Phædri Aug. lib. fabulæ ineditæ 52, quas in codice Perottino bibliothecæ

regiæ Neap. primus invenit, descripsit, edidit, Joannes-Antonius Cassittus, Elector ex colleg. possessor. in R. utriusque Siciliæ, reg. soc. Georg. acad. italicæ, atque pontinianæ sodalis ordinarius, editio tertia. Neapoli, 1811, ex officinâ monitoris utr. Siciliæ, petit in-8°. où les chiffres recommencent plusieurs fois. 75 pages pour l'avis au lecteur, le texte des fables, et leur traduction en vers italiens.

92 pages pour la *Mantisa* (*Mantissa*, c'est-à-dire additions), qui contient de nouvelles corrections, l'apologie du Phèdre de Cassitto, des conjectures sur *Julius Polybius, qui et Phædrus,* la chronologie des fables de Phèdre.

107 pages pour les *Parva scholia*, et les *Judicia virorum illustrium*. Ces deux articles font partie de la *Mantissa* : en tout 274 pages.

4°. Première édition de Jannelli.

Codex Perottinus ms. regiæ biliothecæ Neapolitanæ duas et triginta Phædri fabulas jam notas, totidem novas, sex et triginta Aviani vulgatas, et ipsius Perotti Carmina inedita, continens, digestus et editus à Cataldo Jannellio, ejusdem regiæ bibliothecæ scriptore, qui variantes etiam lectiones adposuit; tum deficientes ac corruptas tentavit.

Neapoli, 1809, ex regiâ typographiâ, in-8°. de 287 pages, sans l'épître qui n'est datée que des ides de février 1811, et sans les *addenda vel emendanda*. Ce volume, quoiqu'imprimé dès 1809, ne parut cependant qu'en 1811, parce que Jannelli vouloit le faire précéder par ses dissertations, qui cependant ne purent être imprimées qu'après cette première édition où les lettres omises ne sont indiquées que par des points. Les conjectures sont dans les notes.

5°. Seconde édition de Jannelli.

Phædri fabulæ ex codice Perottino ms. regiæ bibliothecæ Neapolitanæ, emendatæ, suppletæ et commentario novo instructæ à Cataldo Jannellio, ejusdem regiæ bibliothecæ scriptore. Præfixa est de Phædri vitâ dissertatio.

Neapoli, 1811. Typis Dominici Sangiacomo, præsidum veniâ, in-8°. de 296 pages, non compris l'avis au lecteur qui finit page 8, et la dissertation sur Phèdre qui occupe 64 pages. Dans cette édition, Jannelli a fait passer ses conjectures dans le texte, et elles ne sont pas toujours les mêmes que celles qu'il avoit proposées dans sa première édition. Cassitto, juge et partie, lui reproche que dans ses notes il n'a fait que piller Forcellini, véritable auteur du dictionnaire que nous ne connoissons en France que sous le nom de Facciolati. On ne peut disconvenir qu'il n'y ait beaucoup de

ces notes qui sont assez inutiles, et on pouvoit se dispenser de les copier en entier dans une des éditions françoises.

* Prolégomènes de Jannelli.

In Perottinum codicem m^s^. regiæ bibliothecæ, quo duæ et triginta Phædri fabulæ jam notæ, totidem novæ, sex et triginta Aviani vulgatæ, et ipsius Perotti carmina inedita, continentur, Cataldi Jannellii ejusdem regiæ bibliothecæ scriptoris dissertationes tres.

Neapoli, 1811. Ex regiâ typographiâ, in-8°. de 323 pages, chiffres romains, sans l'avis au lecteur, qui finit page 7, chiffres arabes.

1re. dissertation sur le manuscrit de Perotto.

2e. dissertation. Que Phèdre est l'auteur des nouvelles fables.

3e. dissertation. On établit l'âge de Petronius Arbiter, et on en tire un nouvel

argument pour prouver que ces fables sont de Phèdre.

6°. Première édition de Paris.

Phædri Augusti liberti fabellæ novæ duo et triginta, ex codice Perottino regiæ bibliothecæ Neapolitanæ, juxta editionem Cataldi Jannellii.

Parisiis, apud Ant. Aug. Renouard (on lit au *verso* du faux titre : typis Crapelet) sur papier vélin, in-12 de 42 pages, non compris l'avis : *lectori*, qui est de l'éditeur (M. Renouard), et le prologue de Pérotto. Il n'y a que le texte. Les mots suppléés sont en italiques, et on trouve à la fin : *Perottini codicis scriptura.*

7°. Julii Phædri fabulæ novæ et veteres; novæ juxta collatas Cassitti et Jannelii (Jannellii) editiones, Neapoli nuper emissas, cum selectis ex utriusque commentario notis : veteres, juxta accuratissimam editionem Bipontinam,

cum selectis doctissimi viri Schwabe ex commentario notis.

Ex typis Leblanc. Parisiis H. Nicolle, viâ Sequanæâ, n°. 12, 1812, in-8°. de 194 pages, sans 1°. *præfatio*, qui est de l'éditeur (M. Chambry); 2°. *vita Phœdri*. On auroit pu prendre, pour les anciennes fables, un autre texte que celui de l'édition des Deux-Ponts, qui mérite peu l'épithète d'*accuratissimam*, puisqu'on y a fait des changemens peu nécessaires, et qui ne sont appuiés sur l'autorité d'aucun manuscrit.

8°. Nouvelles fables de PHÈDRE, traduites en vers italiens par M. Petroni, et en prose françoise par M. Biagioli, avec les notes de l'édition originale (il falloit dire de l'édition de M. Jannelli) et précédée (précédées) d'une préface françoise par M. Ginguené, membre de l'Institut impérial de France.

A Paris, de l'imprimerie de P. Didot l'aîné, 1812, in-8°. de 228 pages, sans 1°. l'épître : *al signor generale, baron de Pommereul,* etc; 2°. la préface.

La traduction italienne est exacte, beaucoup plus littérale que celle de Cassitto, et elle ne manque pas de feu. La traduction françoise demanderoit à être retouchée.

Dans l'un des ouvrages que nous avons annoncés ci-dessus, nous donnerons une Notice étendue de toutes ces éditions, tant italiennes que françoises.

A-Y, auteur de la Dissertation sur les quatre manuscrits de Phèdre, qui a paru dans le *Magasin Encyclopédique*, *volume* 3, *année* 6, *tome* 2; et qui est souvent citée par M. Jannelli dans sa première Dissertation.

LEÇONS DU MANUSCRIT. (*MS.*)

ET

CONJECTURES DE M. CASSITTO. (*C.*)

Nota. Les points indiquent les lettres qu'on ne peut pas lire.

FABLE I. *Simius et Vulpes.*

MS. v. 1. Sim...(Simius).
5. Quàm tibi impartiar parvam quamvis pa....

C. v. 5. Quàm partem quamvis parvam impartiar tibi *.

FABLE II. *Auctor.*

MS. v. 1. A........ si. a..r. f....sset meo.
3. Na....... nobis.
4 Q..... Fortuna indulgens.
5. El..ha.... vires.
6. C.rpus .. ævum (vel c....... ævum),
7. Equ. v...cis (Equi velocis).
10. Hominibus.

C. v. 1. Arbitrio si natura formasset meo.
3. Namque illa nobis.
4. Quæcumque indulgens Fortuna.
5. Elephanti vires.
6. Cornicis ævum.
7. Equi velocis.
10. Homini.

FABLE III. *Mercurius et duæ Mulieres.*

MS. v. 1. Mercurium hospitio mulieres duæ.
5. Par.. (parem).
8. Ro.... (rogaus).
9. Tetig.... (tetigerit).
12. Id quum fortè meretrix ridet validius.
13. N.... reple... humor (nares replevit humor).
14. E..ngere: g.... a.....ns....dit manu.
15. Nasi ...gitudinem (nasi longitudinem),
16. Et al... ridens (et alium ridens) (*forte* aliam).

C. v. 1. Mercurium hospitio mulieres olim duæ. *
13. Ideo quum fortè meretrix ridet validius.

FABLE IV. *Prometheus et Dolus.*

MS. v. 1. Seculi novi figulus.

2. Cretâ subtili.
4. Subito accersitus.
12. Redit Magister, quo festinante Dolus.
20. Operis furtivi labor.
21. Quod ne ...
22. Pedes habere f...le ipse c. s.n....

C. v. 1. Seculi figulus novi.
2. Curâ subtili.
4. Subito arcessitus.
12. Rediit Magister, quâ festinans re Dolus (*vel* quâ re festinans Dolus. *
21. Quod ne cogites.
22. Pedes habere futile ipse conspicis.

FABLE VI. *De significatione pœnarum Tartari.*

MS. v. 1. Versari .actat... o..
2. Volubilem Fortunâ jactari docet.
3. Ag... (agens).
6. Ostendit hominum sine fine miserias.
7. Si... (sitit).
10. Urnis scelestas.
14. Tristis renatum suggerens penc jecur.
15. Quo quisque majorem.

C. v. 1. Jactari narratur rota.

2. Volubilem Fortunam versari docet.
6. Ostendit hominum sine fine esse miserias.
10. Urnis scelestæ.*
14. Tristi renatum suggerens pœnæ jecur,
15. Quò quís majorem.

FABLE VII. *De Oraculo Apollinis.*

MS. v. 3. Qu.d. sacratæ.
6. V...s ..s.lvit .cta phyton numine.
7. D....... gentes.
8. P..tatem (pietatem).
9. P....am (patriam).
10. Defendite armis hostem ferroque pellite.
13. Castigate impios.

C. v. 3. Quæso id, sacratæ (fortè: quid ô! sacratæ).
6. Voces resolvit acta pythia numine.
7. Discunt que gentes.
10. Defendite armis; ferroque hostem pellite.
13. Cohibete impios (ut metri constet ratio.)

FABLE VIII. *Æsopus et Scriptor.*

MS. v. 1. Ma.. (mala).
4. Numqnid, inquit, snm tibi visus superb...

C. v. 4. Numquid tibi, inquit, sum visus superbior? *

FABLE IX. *Pompeius Magnus et ejus Miles.*

MS. v. 2. Ambulando mol.....
4. Nocte jumentis ducis.
5. Argenti po.....(argenti pondere).
6. Factum rumor dissipat.
10. Sputum digitis dissipat.
13. L.......s. as.. o... popelli jubet.
14. Nec.. de....... um credit.
15. .... ars ....rcessit, et manu fidens.
16. ....s provocabat Barbarus.
17. ..bi ...sque metuit, primi.
18. ...... cinœdus.
19. ..... sedentem.
21. V..n re atroci.
20. .. voce molli. Licet? Etenim vero ejici virum.

24. In quo jactura levis est, quam fortem virum.
28. Hosti abscidit caput.
29. Victor que redit.
30. Coronâ militis.
31. Romani imperii.
33. Turpe illud ..... ns.............
34. Nisi tu abstulisti .... me...

C. V. 2. Molliùs.
4. Venientes ducis. *
6. Factum rumor distulit.
10. Sputum digitis dissipat.
13. Inanes suspiciones propelli jubet. *
14. Nec cadere in illum credit.
15. Hæc inter castra accessit et fidens manu.
16 Romanos armis provocabat Barbarus.
17. Sibi quisque metuit, primi mussant.
18. Tamen is cinædus.
19. Spernit sedentem.
20. Et voce molli ridet. Enim vero ejici.
21. Virum irâ atroci.
24. In quo jactura jocus est, quam fortem virum (*fortè* : levior, quàm fortis viri).
28. Hosti abscidit caput. *
29. Victor que rediit.

30. Coronâ, miles.
31. Romani imperî.
33. Turpe illud reddens quod Cinædus fecerat.
34. Nisi tu abstulisti sarcinas furto meas.*

FABLE X. *Juno, Venus et Gallina.*

MS. v. 2. ....nditatis causâ (jucunditatis causâ).
3. N..l..que (nullamque).
4. ....rrogasse (interrogasse).
5. ... sodes (dic sodes).
6. R....ndit (respondit).
7. S...t concedas (sed ut concedas).
13. Veneris jocos.

C. v. 2. Causâ (ut in MS.).
13. Veneris joco.

FABLE XI. *Paterfamilias et Æsopus.*

MS. v. 4. Et exercebat fervidam adolescentiam.
10. Quod ..... (quod timeas).
11. Non ut l.b....... sed.
12. ....nu multos (qui calce et cornu multos tecum assiduè retines).
13. S.. tu.. si.. tum.

14. .... genium.
15. ..de ne (vide ne).

C. v. 4. Fervidâ adolescentiâ.
11. Non ut labores junxi, sed. *
13. Sic tu nisi natum tecum assiduè detines (ut in MS.)
14. Et sævum ingenium.

FABLE XII. *Philosophus et Victor gymnicus.*

MS. v. 1. Fortè victorem.
2. Cum vidisset AEsopus.
3. Ampliùs ne adversarius.
4. Valuisset suus.
5. Superasse, qui esset melior viribus.

C. v. 1. Victorem fortè.
3. Quum esse vidisset Sophus.
4. Amplis ne adversarius.
5. Valuisset humeris.
9. Astu superasse qui esset , etc.

FABLE XIII. *Asinus ad lyram.*

MS. v. 2. Accessit, tentavit.

C. v. 2. Accessit, ac tentavit.

FABLE XIV. *Mulier vidua et Miles.*

MS. v. 1. Per a.iquot .nnos (per aliquot annos).
2. .misit (amisit).
3. .quo.. velli.
19. Impud...... cupid...
20. Mille ..ussas .....it (mille causas invenit).
21. Possit ...am sæp... (possit illam sæpiùs).
23. Facta est adv.... summissior.
24. Vinxit ..imum .. pula (vinxit animum copulâ).
25. Noctes miles diligens.
26. Ex unâ cr... (ex unâ cruce).
27. Exponit mul.... (exponit mulieri).
28. Quod tim...... (quod timeas, ait).

C. v. 3. A quo divelli. *
19. Sensim improbus cupidine *
21. Possit illam, etc.
23. Facta est ad votum, etc.
25. Noctes miles, etc. (ut in MS.)

FABLE XV. *Duo Juvenes proci, dives et pauper.*

MS. v. 1. Unâ expeteb... vir...em.

6. Villa splendidi divitis.
10. Præbet Hymenæus.
12. Quæstum ferre (*Cassito* præfert).
19. E.fusa.. ep. d. s............. d. s.. p..
20. Pet.r. præsi. iu. fug.
21. P..xim....... s.b..
22. Veni...em .... (venientem indicat).
23. P..c..am.. ff............
24. Et admirantur ....de (et admirantur, deinde).
27. Recreatus gaud...
28. Dulces perf.... (dulcis perficit).

C. v. 1. Unam expetebant virginem.
6. Villa splendida divitis.
12. Quæstum deferre.
19. Effusa et pluvia densa cunctos dissipat.
20. Petere præsidium fugâ. *
21. Proximè tectum subit. *
23. Pulchram adspiciunt virginem. *
27. Recreatus gaudio.

FABLE XVI. *Æsopus et Domina.*

MS. v. 2. Totum intricabat d...
3. Vestes, uniones, aurum, argentum sum....
8. Sponda cessabit.

9. Respondit.
11. Tollit argenteam.
13. F...re plena vocat .m.es ad verb...
14. Pro..nit gr.... ...um (proponit gravia verum).
15. Aliis minare .nq... me non fallis certe.

C. v. 2. Totam intricabat domum.
3. Vestem, uniones, aurum, argentum comparans.
8. Sponda cessavit.
9. Respondet.
11. Tollit is argenteam.
13. Furore plena vocat omnes, ac verbera. *
15. Aliis minare, neque me fallis, ait.

FABLE XVII. *Gallus lecticâ à Felibus vectus.*

MS. v. 1. Lecticarius.
2. Hunc gloriosa.
6. Fera societas.

C. v. 1. Lecticarios.
2. Hunc gloriosè.
6. Serò societas.

FABLE XVIII. *Scrofa parturiens et Lupus.*

MS. v. 1. Tremente partu.
4. Quæ verò nosset pecoris fraudem, etc.

C. v. 1. Premente partu.
4. Quæ verò quum nosset pecoris fraudes, etc.

FABLE XIX. *Servus profugus et Æsopus.*

MS. v. 4. Appe...ri nom... (appellari nomine).
5. Tuto quia apud te querela deponitur.
6. Plagæ supersunt ....b.r.
7. Subinde ad v..... m.................
8. Domi si cœnat to...... sto noctibus.
9. Sive æstu vocatus... o ad lucem in sem...
13. Et super infelix sævum patior dom....
14. Pro.... (promere).
16. Nihil fec.... (nihil feceris).

C. v. 5. Tuto querela quia apud te deponitur.
6. Plagæ supersunt, semper mihi post verbera.
7. Subinde ad verberandum deficiunt manus.
8. Totis persto noctibus.

9. Sive est vocatus, vigilo ad lucem in semitâ.
13. Et super infelix, etc. (ut in MS.) *

FABLE XX. *Equus quadrigalis in pistrinum venumdatus.*

MS. v. 1. Equum et quadrigam.
5. Ludis redderent certam...
6. Ite felices.
7. Sine m. .ursu (sine me cursu).
8. F...s .ttraxit (furis attraxit).

C. v. 1. Equum è quadrigâ.
5. Laudis redderent certamina.
6. Vivite felices.

FABLE XXI. *Ursus esuriens.*

MS. v. 2. Et p̃ndens petr. (et prendens petram).
3. Dimittit (demittit).
4. Canc.. (cancri *pro* canceres).
5. Prædam maris.
6. Collectâ vafer.

C. v. 5. Prædam manu.
6. Collectâ vafer * (ut in MS.)

FABLE XXII. *Viator et Corvus.*

MS. v. 1. Per agros d. v... carpens ...r.
3. Cepit gr....
4. Ex occulto sonat.
5. Co:f..matus rest.... (confirmatus restitit).
6. Recip.... (reciperet).
8. Aliquot mill...
11. At tibi malè sit.
12. Qui festinantis.

C. v. 1. Per agros divitis carpens iter.
3. Cepit gradi.
4. Ex occulto sonus. *
8. Aliquod, illico. *
11. At malè tibi sit.
12. Qui festinantes.

FABLE XXV. *Cornix et Ovis.*

MS v. 3. I..... it si .... fecisses cani.
4. Despicio inermes ..d.. cedo fortibus.
5. Scio q... lacessam ... dolosa blandiar.
6. Ideo senectàm ...:.. annos prorogo.

C. v. 2. Idem, inquiit si fortè fecisses cani. *
4. Despicio inermes, eadem cedo fortibus.

5. Scio quos lacessam, queis dolosa blandiar.

6. Ideo mihi senectam tot per annos prorogo. *

FABLE XXVI. *Servus et Dominus.*

MS. v. 1. Quum servus n.....s...... m........

2. Uxorem domini ...... puisset sui.

3. Idque ille sciret ....m circumstantibus.

4. Places tibi inq........ non debes places.

5. Qu.a ... debes, etc.

C. v. 1. Quum servus numos simulans quosdam solvere.

2. Domini quod constupravisset sui.

3. Idque ille sciret foré clam, etc.

4. Inquit, quod heræ non debes, places.

5. Quia mi debes, etc.

FABLE XXVII. *Lupus et Bubulcus.*

MS. v. 1. C.. ....torem (cum venatorem).

2. Veprem.. reperet.

3. Per superos, perque, etc.

5. Ne timeret.

13. Me maximas gratias.

14. Opto perfidis.

C. V. 2. Veprem adreperet.

3. Orò per superos, perque.
5. Ne time, retro.
13. Maximas me gratias.
14. Opto, perfide.

FABLE XXVIII. *Meretrix et Juvenis.*

MS. v. 3. T.......... et s.s.f.......... eri.
4. S.. inf..................... licet.
5. .....dant (contendant).
7. Inquit ... .ux (inquit, mea lux).
8. Jucunda est mihi.

C. v. 3. Tandem præberet sese facilem mulieri.
4. Sexcenti inquit rivales muneribus licet *vel* innumeri, etc.
8. Jucunda es mihi.

FABLE XXIX. *Fiber.*

MS. v. 4. .i qui se jactant verborum copiâ.
6. Se peti.
7. Divinâ quod ratione fieri non negem.
11. Vellent careret, uti, etc.

C. v. 4. Vani qui jactant se de verborum copiâ.
6. Sese peti.
7. Divinâ fieri quod ratione non negem. *
11. Vellent carere, tuti, etc.

FABLE XXX. *Papilio et Vespa.*

MS. v. 1. Papilio vespam pr............ vi....
O sortem......... d... m.ba..t...s.
3. Quorum ex re......... m.os a.........
4. Ego loquens in p... fortis prœliis.
5. Princeps ..... qualis fui.
6. Et vol...... is.
8. Lædis infixo acu...
9. Vocem edi... (vocem edidit).
10. Simus ..de (simus vide).

C. v. 1. Papilio vespam prælio invictam videns.
2. O sortem indignam, à mulis membra tu accipis.
3. Quorum excrementis orta: nos ab equo sumus.
4. Ego loquens in paternis, fortis, etc.
5. Princeps cogito qualis fui.
6. Et volatilis.
8. Lædis fixo aculeo.

FABLE XXXI. *Terraneola et Vulpes.*

MS. v. 3. Fortè occurrit.
8. ... est quod m..uas, rogo, te ....um diligo.

9. Propter .s..tos mores.
10. T... idem benè.
11. Non s....... p..p...tibi, sed sum sub dio.
12. Quin sequ.. et .... tibi, etc.

C. v. 3. Fortè occucurrit.
8. Quid est quod metuas rogo, te multùm diligo.
9. Propter tam sanctos mores *.
10. Tu benè quidem.
11. Non socia sum propterea tibi, sed subvolo.
12. Quin sequeris prædam : etiam tibi, etc.

NOTA. 1°. A la tête des *Fabulæ Extravagantes* (dont quelques-unes méritent cette épithète dans tous les sens possibles), on lit, qu'outre les fables des quatre livres de Romulus, on en trouve un grand nombre d'autres dans différens MSS., ce qui prouve que j'avois raison de soupçonner que le Recueil de Romulus étoit plus considérable autrefois.

2°. La fable *Pastor et Capra*, se trouve dans Gabrias en quatre vers, qui ont été amplifiés en vingt-huit vers, par le P. Desbillons. Ainsi, voilà au moins onze des trente nouvelles fables dont les sources sont connues.

ADDITION.

Dans les *Fabulæ Antiquæ*, ou Fables de Romulus, on trouve quelques-unes des nouvelles Fables. Nous ne les rapporterons point ici ; on peut les voir dans une des éditions données à Paris. Nous avons préparé une édition complète de ces *Fabulæ antiquæ*, d'après l'édition *in-fòlio* sans date, avec les variantes de l'édition, aussi *in-folio*, de Gérard Leeu, 1486.

La fable *de Scrofâ et Lupo* est la quatrième du livre second.

Au livre troisième, on trouve:

Fable 8, *de Junone, Venere et aliis Fœminis* ;
Fable 9, *de Muliere et Marito mortuo* ;
Fable 10, *de Meretrice et Juvene* ;
Fable 11, *de Patre et Filio sævo* ;
Fable 17, *de Simeâ et Vulpe* (pour *simiâ*).

Au livre quatrième et dernier, on trouve :

Fable 3, *de Lupo et Bubulco* ;
Fable 19, *de Cornice et Ove*. On lit : *Otiosa quædam Cornix*, au lieu d'*odiosa*, etc.

Dans les fables de Laurent Valle, on trouve :

Fable 27, *de Castore*.

Dans les fables de Gulielmus Harmannus, se trouve aussi :

Fable 20, *de Lupo et Suculâ* : c'est celle *de Scrofâ et Lupo* ;

Fable 41, *de Simiâ et Vulpeculâ.*

Dans les fables d'Hadrianus Barlandus :

Fable 20, *de Cornice et Ove.*

Dans les fables de Rimicius, on trouve :

Fable 12, *de Vulpe et Venatoribus :* c'est la même que celle *de Lupo et Bubulco ;*

Fable 52, *de Castore.*

A la suite des 509 fables de Jean Camerarius, de Bamberg, on trouve d'autres fables non chiffrées, parmi lesquelles trois sont intitulées : *Fabula Ægyptiaca.* La seconde est, à quelques différences près, la même que la fable *Prometheus et Dolus.* C'est Epiméthée, frère de Prométhée, qui joue le rôle que l'auteur des nouvelles fables donne à *la fourberie* ou au dol. Le dénouement n'est pas tout-à-fait le même. Les hommes créés par Prométhée sont ingénieux, adroits, sages et prudents. L'argile pétrie par les mains d'Epiméthée n'a produit que des fous, des insensés, des méchans et des fourbes. De là vient la différence que l'on trouve entre les hommes.

Nota. Causes de la dispute entre MM. Jannelli et Cassitto.

Tout le monde sait que D'Orville, qui voyageoit en Italie vers 1727, découvrit à Parme le manuscrit de Pérotto, dont il envoya les variantes à Burman, son ami, qui les inséra à la fin de la préface de sa belle édition de Phèdre, in-4°., de 1727, avec une courte notice de ce manuscrit. M. Jannelli dit que dix ans après, ce manuscrit

fut transporté de Parme à Naples, avec les autres livres de la maison Farnèse, qu'il resta long-temps dans une caisse que l'on transportoit de côté et d'autre, et que les Napolitains firent d'autant moins d'attention à ce manuscrit, qu'une main ignorante avoit mis au dos : *Perotti Fabulæ*; et c'est sous ce titre ridicule que Rutinelli en fait mention dans le catalogue des livres de la maison Farnèse qui sont à Naples. Dans la suite, la bibliothèque de Naples ayant été mise en ordre, M. Andrès, qui en est le bibliothécaire, reconnut que c'étoit le même manuscrit dont avoit parlé D'Orville. Il en dit un mot dans la seconde édition de son *Histoire de la Littérature*, et c'est le même M. Andrès qui indiqua les nouvelles fables à Cassitto. « Cela est faux, dit Cassitto ; « M. Andrès avoit chargé Gargiulli de copier le « manuscrit, qui n'étoit presque plus lisible ; « mais ni M. Andrès, ni Gargiulli, n'avoient dé- « couvert le trésor que renfermoit le manuscrit, « je veux dire les nouvelles fables. Gargiulli avoit « à peine copié les premières pages, que j'entre « par hasard dans la bibliothèque, dit Cassitto. « Je demande à voir le manuscrit, et Gargiulli me « le remet. A peine l'ai-je ouvert que je tombe « sur la fable *de Asino ad Lyram*, et sur plusieurs « fables inédites. Je m'écrie aussitôt : *O suavis « anima!* Voici Phèdre ! je tiens Phèdre ! Andrès, « d'un ton modeste, témoigne ses doutes. Non, « lui dis-je, c'est bien Phèdre, je le connois par- « faitement. Pour convaincre ceux qui étoient

« présents, je lis quelques fables. Outre MM. Andrès et Gargiulli, il y avoit Perotto, Justiniani, Jordano, qui pourront me servir de « témoins. Je copie aussitôt toutes les fables inédites, et le lendemain, je reviens collationner « ma copie avec le manuscrit. Où étoit alors Jannelli ? Il n'avoit pas encore mis les pieds à « Naples. A son arrivée, il se rend chez M. Andrès, s'emporte contre moi et contre mon frère. « Il prétend que les nouvelles fables sont de Pérotto lui-même, et non de Phèdre. Il sollicite « un ordre pour que l'édition qu'il se propose de « donner de tout le manuscrit, se fasse à l'imprimerie royale; et quoiqu'il prétende qu'elle étoit « achevée en 1809, elle ne paroît cependant qu'en « 1811. » Il y a ensuite des choses fort dures contre M. Jannelli, et il se plaint aussi de quelqu'un qu'il ne nomme pas, et dont il dit : *Qui latet post tabulam in pergulâ, sibi caveat; præmoneo. Toto cantabitur orbe. Hunc ego.... Sed motos*, etc. Il faut convenir que M. Jannelli lui répond quelquefois sur le même ton, et qu'il peut avoir fourni quelque aliment au feu et à la vivacité de M. Cassitto. Mais nous nous donnerons bien de garde de nous mêler entre les combattans, et nous nous contenterons de leur dire :

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

FIN.

Car. P[illegible]

penes le Pelletier de Rozambo.

1727.



